

Michel PAJON
Député de Seine-Saint-Denis
Maire de Noisy-le-Grand

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Noisy-le-Grand, le 11 décembre 2014

Nos Réf. : MP/MV/548

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la sortie du réseau d'éducation prioritaire du collège Honoré de Balzac de Neuilly-sur-Marne.

La sortie annoncée du collège Honoré de Balzac du réseau d'éducation prioritaire est incompréhensible. Une part très importante des élèves de cet établissement vit dans la cité voisine des Fauvettés, et la plupart d'entre eux sont issus de familles défavorisées. Pour aider les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables, une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) a d'ailleurs dû être mise en place au sein de ce collège.

La sortie de cet établissement du réseau d'éducation prioritaire se traduira par une baisse de moyens pour aider ces élèves, et mettra notamment fin à la limitation des effectifs au sein des classes. Ces élèves verront alors leur chance de réussir leur scolarité diminuer fortement.

Le corps enseignant et les parents d'élèves sont très inquiets et fortement mobilisés pour s'opposer à cette décision. Ces derniers occupent l'établissement depuis plus de dix jours. Une pétition demandant le maintien du collège dans le réseau d'éducation prioritaire a d'ores et déjà recueilli plus de 1 200 signatures.

Cette décision est en totale contradiction avec l'unique objectif de cette ambitieuse réforme : résorber plus efficacement les inégalités sociales. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire procéder au réexamen du cas de cet établissement, qui a toute sa place au sein du réseau d'éducation prioritaire.

Je vous prie de croire, madame la Ministre, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Michel PAJON